

Gestion administrative :

SICAS – 305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.fumades@outlook.com

NOTE EXPLICATIVE

BUDGET PRIMITIF 2026

Les prévisions budgétaires pour l'année 2026 ont été constituées ainsi :

A/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 14 025,20 € comprenant notamment l'assurance (environ 500 €), les charges de gestion administrative confiée au SICAS (900 €) et la redevance pour le prélèvement de l'eau d'irrigation (environ 12 500 €).

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) sont estimées à 500 €. Elles comprennent notamment une indemnité de gestion de budget alloué au Trésor Public chaque année, les créances admises en non-valeur.

B/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement sont issues de l'émission du rôle annuel dont les prévisions s'élèvent à 14 500 €.

Le montant des redevances syndicales reste identique à celui de l'exercice 2025 soit 315 €/Ha (forfait minimum de 15 €).

Il convient d'effectuer une reprise sur provision sur le budget 2025 au chapitre 78 d'un montant de 25,20€.

C/ INVESTISSEMENT :

Aucune prévision budgétaire d'investissement n'a été prévu sur ce budget primitif.

Pour information : A ce jour, les résultats de clôture de l'exercice 2025 ne sont pas encore connus.

A l'issue du vote du Compte Financier Unique 2025, il conviendra d'effectuer les reprises de résultat correspondantes et de les affecter au budget 2026.